



Le 22 août 2019

Flash spécial « fusion des SG »

Circulaire du 2 août 2019

Koh Lanta : c'est parti dans tous les coins de France, de Navarre...et d'Outre-Mer !

Les grandes lignes de la circulaire (consultable [ICI](#))

- **Une circulaire annoncée depuis de longues semaines** pour lancer officiellement la constitution des secrétariats généraux communs Préfectures/DDI.
- **Un texte réglementaire à venir pour permettre leur création...**une nouvelle preuve de précipitation !
- **Une échéance de recrutement des préfigurateurs fixée au 15 septembre** dans le cadre d'un appel de candidatures lancé en plein mois d'août.
- **Tous les ingrédients pour opposer les cadres des préfectures et des DDI...**avant d'opposer l'ensemble des agents dans la suite du processus.
- **Tous les ingrédients pour générer de la frustration :** SG actuels non retenus auxquels aucune perspective n'est donnée, définition de plusieurs catégories de futurs SG (ceux qui auront droit au « pompon » emploi DATE dès lors qu'ils ne sont

pas dans un chef lieux de région, en région Ile de France ou à la Réunion, ceux qui seront conseillers d'administration, et les autres attachés!), exclusion par principe des agents qui ne seraient pas attachés (certes principalement concernés mais d'autres profils exercent aussi en tant que SG).

- **Une échéance de mise en place effective entre le 1^{er} janvier et le 30 juin 2020...**en admettant ce que nous portons depuis le départ : tout ne pourra pas être calé à cette échéance !

- **Des missions de base du SGC formalisées** (cf liste en annexe)...mais pas celles restant du ressort des directeurs des DDI !

- **Une localisation du SGC au choix des préfets...**aucune mention de la nécessité de maintien d'un lien de proximité avec les différents services.

- **Un guide d'accompagnement du préfigurateur en cours de rédaction...**FO portera ses positions lors de la réunion prévue le 29 août !

Fédération de l'Administration Générale de l'État – contact@fagefo.fr

Fédération de l'Enseignement, la Culture et la Formation Professionnelle – fnecfp@fo-fnecfp.fr

Fédération de l'Équipement de l'Environnement des Transports et des Services – contact@feets-fo.fr

Fédération des Finances – fo.finances@wanadoo.fr

46 rue des Petites Écuries – 75010

Quelques garde-fous suite à nos interpellations...

- La gestion des BOP « métiers » restent (à ce stade) en DDI
- Un objectif affiché d'équilibre des nominations des futurs secrétaires généraux entre Préfectures et DDI basé sur leurs effectifs respectifs concernés : un critère contestable (la prise en compte des effectifs globaux « servis » et non seulement mutualisés aurait été plus équitable), et qui n'a aucunement été pris en compte à l'occasion de la mise en place des SIDSIC (400 agents)! **FO demande la transparence de son application** au niveau national (y compris entre les différentes « catégories » de postes de SG créés par cette circulaire), **ainsi que l'intégration des effectifs des agents sous gestion ministérielle hors MI en SIDSIC dans le calcul des effectifs DDI**.

...mais beaucoup de poudre aux yeux !

- « *Le SGC interviendra [...] en rendant un service au moins équivalent à la situation actuelle* » : qui peut y croire alors que **l'objectif de réduction immédiate des effectifs est affirmé**, avec de plus **un éloignement du service des bénéficiaires** ?
- « *Une gouvernance collégiale autour du Préfet* » : **c'est aussi ce qui avait été affirmé à la mise en place des SIDSIC**. Le fait que la proposition d'appellation « pôle support interservices en département » de la mission inter-inspection n'ait pas été retenue témoigne de l'esprit des concepteurs de la réforme...
- « *Le maintien de la capacité des directeurs à piloter leurs services* » : sauf qu'ils ne disposent d'aucun

Et FO réaffirme la pertinence de **sa proposition de mettre en place des postes d'adjoint au sein de chaque SGC** pour garantir la bonne connaissance des particularités de chaque type de service.

- **Une obligation pour les préfets de proposer 3 noms de préfigurateurs potentiels** : ceci d'ici le 15 septembre et alors que nombre de SG actuels ont été découragés de postuler en amont...
- **Le principe affiché du volontariat pour les agents concernés** par la constitution des SGC... mais avec quelle alternative proposée ?
- **Un engagement de maintien de rémunération** (à l'instant t..mais quid à l'instant t+1?) et **de droit de retour vers le ministère d'origine**..mais sur quel poste alors que le poste budgétaire aura été transféré ? Juste un affichage pour éviter l'ouverture de mesures d'accompagnement ?

moyen propre pour le faire, **juste un agent mis à disposition par le SGC, nommé et évalué par ce dernier !**

- « *[...] la moitié des gains obtenus grâce à la création de ces entités (ndr : les SGC) viendra abonder la réserve d'emplois régionale en vue d'un redéploiement vers les fonctions « métiers », notamment au profit de l'ingénierie territoriale* » : l'affirmation que **les SGC seront saignés dès leur création, pour abonder un soi-disant renforcement de l'ingénierie territoriale** dont la majorité des SGAR et préfectures ont estimé dans le cadre d'une enquête conduite en vue de la création de l'ANCT que **cette mission avait sa place...en préfecture !** On n'est jamais aussi bien servi que par soi-même...

En prime, quelques cadeaux empoisonnés !

- Sans aucune concertation ni même information au niveau national, on apprend au détour de la page 3 de cette circulaire que **la constitution des SGC impactera aussi l'ensemble des départements et régions d'Outre-Mer** (transfert des emplois en loi de finance 2021, en gestion dès le second semestre 2020!). Dans la droite ligne de « l'opération Guyane », **la prise en main de l'État territorial en Outre-Mer par le seul ministère de l'Intérieur !**

- Les préfets de région appelés à proposer d'intégrer les fonctions supports des directions régionales dans le périmètre des SGC des chefs lieux de région : **le début de la fin des directions régionales ministérielles !**

- L'extension du périmètre **des missions du SGC est « expérimentée » aux services de la DDFiP (Charente, Corrèze, Dordogne, Eure) et de la DASEN**

(Charente, Corrèze) : vu que toute expérimentation a jusque là été généralisée sans aucun bilan, **la tache d'huile SGC semble vouloir s'étendre encore dans la durée !**

- **Les représentants du personnel régulièrement élus fin 2018 dans les DDI concernés par le SGC transférés d'office au CT de la Préfecture...** donc dans l'impossibilité de siéger !

- « *Cette nouvelle structure (ndr : le SGC) ne pourra trouver sa pleine efficacité si d'autres évolutions ne sont pas engagées parallèlement* » : on nous ressort le programme « j'interministérialise/je déshabille les SG/je tire le constat que ça fonctionne moins bien/ je décide de supprimer les processus ministériels et d'aligner sur le moins disant ». **FO s'oppose à ce que ce soit le cas en matière indemnitaire, de RH ou d'action sociale** comme indiqué dans la circulaire, et revendique **le maintien de chaînes ministérielles dans un contexte interministériel aligné vers le haut.**

Les missions relevant du Secrétariat Général Commun :

- Budget - comptabilité - Contrôle de gestion : intégré au SGC pour le programme 354. Expérimentation à voir pour les programmes métiers
- Achats
- Suivi Immobilier - Entretien Locaux / Gestion cité
- Communication Interne et Externe aux services de l'Etat : relève de l'appréciation locale
- Conseil juridique : relève de l'appréciation locale en fonction de l'organisation déjà existante dans ce domaine et en veillant à conserver la primauté aux « besoins métiers »
- Gestion du parc automobile
- Plateforme de gestion du Courrier :(fiche de proposition élaborée par le MEF par ailleurs)
- Informatique - Téléphonie
- Standard
- Accueil / Pré Accueil physique : voir modalités locales selon le site / taille des directions
- Gardiennage / Sécurité / Ménage
- Archivage
- Reprographie : à intégrer au SGC là où les matériels existent
- Relation avec la Médecine de Prévention
- Mise en œuvre des politiques d'Action Sociale

→ Ressources humaines : voir fiche particulière relative aux DDI

Fiche qui n'est pas jointe !!!